

Actualité jurisprudentielle en matière d'assurances IARD et VIE

Vendredi 18 novembre 2022
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

David NOGUERO

Professeur agrégé à l'Université de Paris Cité

Et Xavier LEDUCQ

Avocat à Paris et spécialiste en droit des assurances
Cabinet CRTD & Associés
Responsable de la commission Assurances et Responsabilité

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 Paris

Spécialités / compétences :

Droit des assurances

Public visé

Avocats, juristes, huissiers, experts-comptables, notaires, assureurs

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1er juin 2022 au 31 décembre 2022 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : A l'issue de cette formation le participant connaîtra toutes les dernières évolutions de la jurisprudence en droit des assurances (IARD et VIE) ainsi que tous les derniers textes législatifs applicables en la matière (année 2022).

Actualité jurisprudentielle récente en non vie et en vie (plus de 40 arrêts sélectionnés): tour d'horizon sur une sélection de décisions rendues par la Cour de cassation en matière de :

- Dispositions générales (contrat d'assurance les dispositions communes),
- Assurance auto,
- Assurance de biens et de responsabilité,
- Assurances construction,
- Assurances de personnes (assurance vie, assurance emprunteur),
- Fonds de garantie et d'indemnisation,
- Distribution de l'assurance.

Questions/réponses

Analyse approfondie : zoom sur une sélection de 2 à 3 sujets,

Caractère intentionnel du dommage, faute intentionnelle ou dolosive, exclusion légale et exclusion conventionnelle de garantie

Validité et efficacité de la clause de renvoi en cas de limitation ou d'exclusion de garantie,

Accident de la circulation et indemnité assortie du double de l'intérêt au taux légal/ art. L. 211-9 et art. L. 211-13

Questions/réponses

Actualité législative et réglementaire : tour d'horizon sur :

- La réforme CAT NAT (loi n° 2021-1837 du 28 décembre 2021 entrée en vigueur au 1er juin 2022)
- La réforme de l'assurance récolte et aléas climatiques loi n°2022-298 du 2 mars 2022
- La réforme du courtage : textes pris en application de la loi n°2021-402 du 8 avril 2021)
- Le démarchage téléphonique (texte pris en application de la loi n°2021-402 du 8 avril 2021)
- L'assurance emprunteur : Loi n° 2022-270 du 28 février 2022 (JO 11er mars 2022)

Questions/réponses

Actualité jurisprudentielle en matière d'assurances IARD et VIE

Vendredi 18 novembre 2022
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

David NOGUERO

Professeur agrégé à l'Université de Paris Cité

Et Xavier LEDUCQ

Avocat à Paris et spécialiste en droit des assurances
Cabinet CRTD & Associés
Responsable de la commission Assurances et Responsabilité

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30

Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 Paris

Spécialités / compétences :

Droit des assurances

Public visé

Avocats, juristes, huissiers, experts-comptables, notaires, assureurs

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1er juin 2022 au 31 décembre 2022 – Version 1

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15 – 11h00 : Actualités jurisprudentielles récentes en non vie
- 11h10 – 12h45 : actualités jurisprudentielles en vie
- 13h45 14h45 : fin sur l'actualité jurisprudentielle
- 14h45- 15h00 : échange avec les participants
- 15h- 17h00 : Actualité législative
- 17h-17h30 : échange avec les participants et bilan de la formation

Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 852€ TTC, soit 710€ H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.